

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1938 nommant M. l'administrateur en chef, inspecteur des affaires administratives, président de la commission prévue à l'article 22 du décret du 6 août 1921 relatif à l'organisation du personnel des trésoreries coloniales.

n° 1938

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 novembre 1938

Numéro JO
n° 504 du 30/11/1938

Date du numéro
30 novembre 1938

TEXTE INTÉGRAL

La Commission prévue à l'article 22 du décret susvisé se réunira sur la convocation de son président, M. l'Administrateur en chef des colonies, inspecteur des affaires administratives, délégué du Gouverneur aux fins de dresser le tableau d'avancement du personnel de la trésorie. M. Henri Chamois, adjoind des services civils ost délégué auprès de la Commission pour remplir les fonctions de secrétaire, Sans Voix délibérative.